

bons indicateurs n'est pas aussi simple que ça mais, comme le député Losey fait partie de la Commission de finances et de gestion, je pense qu'il va nous aider à trouver ces bons indicateurs de façon à ce que le Grand Conseil ait une meilleure vision des choses. J'aimerais quand même relever que les quatre services qui sont en gestion par prestations depuis plusieurs années sortent des comptes nettement meilleurs que le budget. Les quatre! Il faut aussi voir tous les aspects de la gestion par prestations. C'est aussi – et c'est demandé d'une façon générale par le Grand Conseil – donner un peu plus d'indépendance aux services et je crois que ces quatre services bénéficient de cette indépendance un peu plus grande au profit de l'ensemble de l'Etat puisque, encore une fois, au final les comptes sont systématiquement meilleurs que le budget.

En ce qui concerne les engagements hors bilan – en réponse à la question de M<sup>me</sup> Weber-Gobet – on les évoque dans le message, comme il a été dit à la page 48, et dans le fascicule des comptes, à partir de la page 380, on liste l'ensemble de ces engagements hors bilan. Alors, la politique future du Conseil d'Etat est assez claire, n'est en tout cas pas de les occulter, c'est de les mettre le plus possible au jour. Les engagements que l'on peut chiffrer de façon claire, on les chiffrer, par exemple en ce qui concerne l'engagement en faveur de la Caisse de pension – la garantie qui est dans la Caisse de pension – le montant précis est indiqué dans le message. Pour ce qui concerne la banque, chiffrer exactement le montant de la garantie est une autre question car c'est beaucoup plus difficile. Mais, évidemment, plus on avance, plus on est... je ne veux pas dire plus on est intelligent... mais plus on a d'expérience et plus on s'approche de chiffres qui correspondent à la réalité. Encore une fois, on évoque ces engagements aux pages 380, 381 et 382. On parle même des procès, des autres revendications. Donc, l'idée n'est en tout cas pas de cacher quoi que ce soit, c'est de faire preuve vraiment de transparence et au minimum de se conformer aux exigences des plans comptables harmonisés que l'on a au niveau de la Suisse. Vous savez que, actuellement, on a un plan comptable harmonisé qui porte un nom barbare. C'est la version 1 qui est adoptée par tous les cantons. On vient de finaliser une deuxième version de ce plan comptable harmonisé et, dans les deux à trois prochaines années, il faudra mettre en place cette deuxième version. L'important dans ces harmonisations, c'est précisément les comparaisons intercantionales de façon à ce qu'on puisse faire de bonnes comparaisons qui veulent dire quelque chose. Encore une fois, pour les engagements hors bilan, on essaie de lister tous ceux que l'on a, que l'on pense avoir, qui sont à notre connaissance. Enfin, je ne vois pas de raison pour laquelle le canton devrait changer de politique dans ce sens-là; bien au contraire, on essaie d'être toujours plus précis.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail de ces comptes.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2007

POUVOIR EXÉCUTIF / CHANCELLERIE D'ETAT

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.**

Conseil d'Etat et Chancellerie – Le résultat général des comptes pour les centres de charges réunis, Conseil d'Etat et Chancellerie, présente une diminution de l'excédent de dépenses d'environ 90 000 francs à 8,998 millions. Le système de comptabilisation a fait évoluer aussi bien les postes de recettes que de dépenses sans toutefois influencer le résultat comptable, puisque sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires.

Centre de charges 3100 «Conseil d'Etat» – Les comptes sont conformes au budget avec cependant quelques variations sur certaines positions. On relèvera l'évolution des pensions de retraite à la position 307.000, qui n'avaient plus à être budgétées, de même qu'une diminution de charges liées aux récupérations de charges sociales, libre-passage à la position 436.006 et 436.039, montants en faveur de la Caisse d'Etat. A relever également une économie de 23 000 francs sur le poste des frais de réception ordinaires du Conseil d'Etat.

Centre de charges 3105 «Chancellerie» – L'excédent de dépenses, en diminution de 145 000 francs, à 3,971 millions, ressort d'économies réalisées sur différents postes. Il convient toutefois de relever à la position 318.049 un dépassement budgétaire de 180 000 francs pour des travaux informatiques effectués par des tiers, soit pour le programme pour les élections et votations. Ce dépassement a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du même montant. Des subventions cantonales aux partis politiques, plus 50 000 francs, à 195 000, ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.

Centre de charges 3110 «Services d'achats du matériel et des imprimés» – L'excédent de charges ascendant à 1,174 million, en augmentation de 37 000 francs, situation qui n'appelle en l'état pas de commentaire particulier.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

CONSEIL D'ETAT

**La Rapporteuse générale.** Dieser Rapport ist sehr aufschlussreich und Sie müssen nicht Angst haben, dass ich Ihnen eine lange Zusammenfassung machen werde. Er erhält sehr viele Informationen, die alle lesen konnten. Aus diesem Bericht ist auch ersichtlich, welche enorme Arbeit im vergangenen Jahr geleistet wurde und wie weit die verschiedenen Projekte des Regierungsprogramms fortgeschritten sind. Ich habe keine anderen Bemerkungen.

**Etter Heinz (PLR/FDP, LA).** Die Rapporteurin hat vorhin so schön folgendes gesagt: «Wie ihr alle im Bericht lesen konntet.» Ich persönlich habe dieses Buch

mit 394 Seiten letzten Mittwochabend, einen Tag vor der Auffahrt, in der Post gehabt. Ich überlasse Ihnen die Beurteilung, ob ein solches Buch, ein solcher Rapport seriös in diesen Tagen über das Wochenende von jedem Grossrat studiert werden kann und die nötigen Schlüsse daraus gezogen werden können. Wir sind Vertreter des Volkes und müssen das beurteilen, in dieser kurzen Zeit ist dies nicht möglich. Ich danke dem Staatsrat, wenn er uns das nächste Jahr dieses Buch mit fast 400 Seiten wirklich etwa 14 Tage vorher in den Postkasten legt.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** C'est avec beaucoup d'attention que j'ai parcouru et non pas lu en entier, faute de quoi je serais prétentieux de le dire, ce volumineux dossier au demeurant très bien détaillé et documenté relatant l'activité du Conseil d'Etat durant l'année écoulée. Je tiens à le relever, c'est un immense travail qui a été effectué demandant, à n'en point douter, de nombreuses heures de labeur. Cependant, le résultat est là et c'est l'essentiel car il nous donne toutes les informations relatives à la marche des différentes Directions en 2007. Pour l'heure, après une année de législature, il m'est difficile de donner une première impression objective sur le travail effectué par le Conseil d'Etat car si je me base uniquement sur la page 21 du rapport, sous «Vie du Conseil d'Etat» à la rubrique «Séances» je pourrais oser faire une remarque en prétendant – ce que je ne me permettrais pas de faire – que le Conseil d'Etat s'est quelque peu assoupi en 2007. En effet, si je compare à 2006 le nombre de dossiers traités – soit les postulats, motions, décrets, projets de loi et j'en passe – est en diminution. Personnellement et en toute modestie, je pourrais y voir deux raisons:

1. Avec l'arrivée de trois nouveaux membres au Conseil d'Etat il est normal qu'il y ait un temps d'adaptation pour permettre aux nouveaux de prendre le rythme des anciens ou vice versa.
2. Serait-ce peut-être là – et je vous fais une petite fleur, chers Collègues – une amélioration de la qualité des différentes questions, postulats ou motions déposés demandant de facto plus de temps au Conseil d'Etat pour y répondre?

Toutefois, pour une première – je peux le dire – c'est un bon rapport d'activité mais, l'expérience aidant, je suis convaincu qu'il subira dans les années à venir un léger toilettage rendant de ce fait sa lecture plus rapide.

M. le Président du gouvernement, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers d'Etat, en accord avec le Grand Conseil vous vous êtes fixé pour cette législature de nombreux et importants défis. Nous n'en sommes qu'à la première année. Il vous reste beaucoup de pain sur la planche mais, vous connaissant, je suis persuadé que vous mettez en oeuvre tout votre savoir-faire et votre savoir-être pour tenir vos engagements.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport en adressant au Conseil d'Etat et à toutes celles et ceux qui l'ont élaboré ses sincères remerciements et félicitations pour le travail accompli.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Malheureusement, je dois encore poser une question.

Die Rapporteurin hat es schon erwähnt: Dem Bericht des Staatsrates ist eine vollständige Übersicht über sämtliche parlamentarische Vorstösse, die zur Zeit behandelt werden, beigelegt. Stichdatum ist der 31. Dezember 2007.

Le 10 octobre 2007, le Parti chrétien-social a déposé une motion populaire qui porte le titre «Des logements appropriés et bon marché pour nos aînés». Cette motion est accompagnée de 1305 signatures valables. Elle a été transmise au Conseil d'Etat le 20 novembre 2007. Selon la loi du Grand Conseil, le Conseil d'Etat doit répondre dans un délai de cinq mois. Cette motion populaire ne figure pas dans la liste des instruments parlementaires. Dans quel tiroir pourrait-on la chercher? Merci pour une réponse.

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Ich beziehe mich auch auf den Bericht des Staatsrates, und zwar auf Seite 5, Kapitel 3.4 der territorialen Strukturen, und beziehe mich in diesem Zusammenhang nicht auf eine Motion sondern auf die Verfassung, über die wir ja bekanntlich vor nicht allzu langer Zeit befunden haben. Ich bin etwas überrascht oder erstaunt, wie man jetzt die Prüfung der neuen Strukturen, der Anpassung der neuen kantonalen Strukturen an unsere gesellschaftliche Entwicklung vornehmen will und da steht geschrieben: «Die Option der Schaffung von drei Bezirken in unserem Kanton». Wenn ich daran denke, dass wir vor drei oder vier Jahren die neue Verfassung angenommen haben, in der dieses Thema lang und breit diskutiert wurde und von der Bevölkerung klar abgelehnt wurde, frage ich mich hier schon, welches die Legitimität dazu ist. Warum schreibt man das jetzt so nieder und wie viele Leute beschäftigen sich allenfalls im Kanton mit diesem Thema?

**La Rapporteur.** Was die Bemerkung von Herrn Etter betrifft, dass die «délais» sehr kurz waren, da muss ich ihm Recht geben. Wir haben in der Kommission die Berichte schon viel früher, aber noch nicht in gedruckter Buchform, und ich denke, wenn wir weiterhin die Rechnung und den Tätigkeitsbericht in der Maisession behandeln wollen, ist es von der Verwaltung her fast nicht möglich, dass sie diese Arbeiten früher abgeben können.

Herr Rossier hat Bemerkungen gemacht.

Was die Motion zu den Alterswohnungen von Frau Weber betrifft, weiss ich nicht, wo sie ist.

Und Herrn Fasel kann ich zur Antwort geben, dass ich eigentlich froh bin, dass wir einen Staatsrat haben, der noch Visionen hat und jetzt schon wieder weitergehen will.

**Corminbeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Voici quelques considérations. C'est vrai, nous le reconnaissons – M. le Député Etter l'a dit – que si on veut lire attentivement il aurait fallu avoir un peu plus de temps. Peut-être que pour une autre année on pourra le transmettre par Internet sous format «pdf» avant d'avoir la version définitive, comme on l'a fait à la Commission de finances et de

gestion. Nous le reconnaissons, vous avez eu peu de temps pour le lire.

A M. le Député Rossier, je dirais que le fait qu'il y ait vingt députés de moins explique peut-être qu'il y a une moindre utilisation des outils parlementaires. En tout cas, la liste nous paraît pourtant relativement longue avec vingt députés en moins. Cependant, je ne crois pas que cela permet au Grand Conseil de dire que le Conseil d'Etat s'endort sur ses dossiers.

Pour répondre à M<sup>me</sup> Weber-Gobet en ce qui concerne la motion populaire, il est vrai que la liste s'est arrêtée à fin octobre. Toutefois, la réponse est en préparation. Elle n'a pas été oubliée mais on s'était trompé dans la détermination de la date limite. Alors, on vous prie de nous en excuser.

Pour ce qui est de la question de M. Josef Fasel, je lui dirais que quand on veut faire une analyse pour savoir si nos structures sont les meilleures on est bien obligé de se poser un objectif et si l'étude que nous avons commencé il y a une année et demie et qui se poursuit encore cette année arrive à la conclusion que des choses sont à changer nous les changerons. Cependant, pour changer certaines choses il faut avoir un objectif, un objectif ambitieux. Le canton de Berne a passé de vingt-six à dix districts. Nous avons parlé de cela la semaine passée avec nos collègues bernois. C'est une opération qui est relativement difficile mais qui a quand même obtenu le soutien de toute la population. Je dirais aussi que la Constituante s'était occupée de ce dossier. Nous avons même reçu un extrait des débats de la Constituante dans lequel il y avait une motion pour aller à trois districts. Cette motion n'a pas été repoussée. Elle a été simplement abandonnée dans les processus de négociation à la fin, quand il y a eu la conférence entre les différents présidents. On s'est même posé la question de ce qu'on devait faire avec cet envoi, fait par un ancien constituant, et nous sommes partis dans cette étude sans aucune idée préconçue; nous nous disons que l'exercice vaut la peine d'être fait. En tout cas, nous avons relu les débats à la Constituante qui n'a pas fixé le nombre des districts. Elle dit simplement que le canton est partagé en districts qui ont à leur tête un préfet. Elle ne dit pas combien il doit y en avoir. Dans la mise en œuvre de la Constitution, nous avons aussi le devoir de revisiter nos structures territoriales, cela fait partie du programme gouvernemental. Je ne connais pas le résultat final de l'étude, le Conseil d'Etat non plus, mais nous faisons cette étude et notamment nous faisons ce que les Bernois ont fait. Les Bernois ont essayé, pendant 15 jours, de faire remplir une petite fiche à chaque visiteur de préfectures demandant pourquoi il vient à la Préfecture et combien de fois il vient dans sa vie. Cela permet de relativiser parfois certaines affirmations, de mieux savoir à quoi doivent servir les préfectures dans l'avenir et de mieux réorganiser ce canton pour être au service de toute la population. Cependant, je ne peux pas aujourd'hui préjuger du résultat. Si on avait lancé une étude pour savoir s'il fallait rester à sept districts je crois que cela ne valait pas la peine de la faire tout simplement.

Voilà ce que je peux répondre, M. le Président, M<sup>mes</sup> et MM. les Députés.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

#### CHAPITRES CONCERNANT LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CONSEIL D'ÉTAT

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE), rapporteur.** Pour la première fois, la Commission des affaires extérieures a été chargée d'examiner le rapport d'activité du Conseil d'Etat sous l'angle de la politique extérieure. Nous saluons ceci et remercions le gouvernement d'avoir transmis ces parties du compte-rendu à la Commission des affaires extérieures qui est sans doute l'organe spécialisé du Parlement.

D'abord, je retiens d'une manière générale que la Commission a été impressionnée par les multiples engagements du gouvernement et le rôle actif qu'il joue dans l'intérêt du canton, notamment dans la multitude des conférences gouvernementales aux plans régionaux et nationaux.

Les relations et collaborations avec les autres cantons et la Confédération s'intensifient. Les multiples parties du rapport de gestion rapportant ce sujet en sont la preuve. Les relations intercantoniales sont devenues indispensables car les tâches sont de plus en plus complexes et il s'avère qu'un seul canton ne peut plus les résoudre convenablement. Nous attendons une mobilité plus importante des citoyens – par exemple des étudiants et des employés d'entreprises – et sommes donc contraints d'adapter les structures en fonction de cette demande.

D'autres éléments accentuant la collaboration intercantonale sont la concurrence entre les institutions et la demande de la Confédération d'adapter les structures. On peut citer dans ce contexte la HES-SO et l'Université. La Confédération exerce une certaine pression financière qui laisse ses traces et qui limite notre liberté d'action. Le Conseil d'Etat a accepté largement ce défi et nous le rapporte comme souhaité dans son rapport d'activité. Il est notamment très important de constater que pas moins de seize conventions sont actuellement en cours d'élaboration. Il existe un tableau complet que vous pouvez consulter vous-même en page 11 du rapport. Ces accords touchent également le travail et l'influence de notre Parlement car la législation cantonale doit de plus en plus tenir compte de ces accords intercantonaux qu'on doit adapter. Il faut veiller dans ce contexte à ne pas forcer l'efficacité en perdant l'avantage de l'influence démocratique. La Commission des affaires extérieures a pu constater que le gouvernement fribourgeois partage ce souci avec le Parlement.

Einige Punkte wurden von der Kommission etwas eingehender diskutiert und es sind auch einige Bemerkungen und Anregungen gemacht worden, welche ich mir hier erlaube, kurz wiederzugeben.

Von den 16 Konkordaten, welche aktuell verhandelt werden, fallen nur vier unter die Reglementierung der «Convention des conventions». Dies bedeutet, dass das Parlament bei der Mehrheit ohne den guten Willen des Staatsrates bei der Erarbeitung dieser Konkordate eigentlich nicht mitreden kann. Die Freiburger Delegation, welche in der interparlamentarischen Kommission zur Revision der «Convention des conventions»